



**FORMULAIRE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE  
CHAMPIONNAT DU MONDE SIDE CAR CROSS – GRAND PRIX DE FRANCE  
IFFENDIC – les 1<sup>er</sup> et 2 JUILLET 2017**

Dans le cadre du CHAMPIONNAT DU MONDE DE SIDE CAR CROSS (GRAND PRIX DE France, les 1<sup>er</sup> et 2 JUILLET 2017, le MOTO CLUB d'IFFENDIC tient à préciser que : « seuls les photographes ou cameramen possédant le badge FFM 2017 (donc une licence avec assurance) ou la carte de presse nationale et représentants un média spécifiquement accrédité pour couvrir l'évènement peuvent bénéficier de la couverture assurance prise pour l'ensemble de l'épreuve par l'organisateur. » Si vous n'êtes pas couverts par la présentation du badge médias 2017 FFM ou de la carte de presse nationale des journalistes professionnels, le MOTO CLUB d'IFFENDIC vous demande de lire très attentivement ce document qui est à remplir dans son intégralité, signé et daté. Il vous est également précisé que les consignes de sécurité imposent des zones spécifiques réservées aux photographes et aux cameramen. En dehors de ces zones, il est strictement interdit (même aux professionnels qui sont accrédités) de filmer ou de photographier dans des endroits balisés et signalés comme interdits. Les contrevenants seront immédiatement exclus du circuit et se verront retirer les chasubles.

**L'accès piste ne sera délivré qu'aux photographes ou cameramen accrédités par un média.**

**Je soussigné(e)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél portable : .....

Média représenté : .....

Décharge de toutes responsabilités les organisateurs du CHAMPIONNAT DU MONDE de SIDE CAR CROSS (GRAND PRIX DE FRANCE) à IFFENDIC, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017, en cas d'accident dont je pourrais être victime ou occasionné par moi-même.

Fait à ....., le.....

Signature de l'intéressé

**IMPORTANT**

La signature de ce formulaire indique que le requérant est bénéficiaire d'une **assurance responsabilité civile et d'une assurance accident couvrant son activité**. Une copie devra être jointe avec la demande d'accréditation. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons. Toute demande incomplète sera refusée.